

Cela va à l'encontre du bon sens. On marche sur la tête au lieu de marcher sur les pieds. Certains ne le voient pas encore.

**M. l'Orateur:** A l'ordre! L'honorable député veut-il me permettre de l'interrompre pour rappeler à la Chambre que son temps de parole est écoulé. Il peut poursuivre ses remarques avec l'assentiment de la Chambre.

**Des voix:** D'accord!

**M. l'Orateur:** D'accord! L'honorable député de Témiscamingue.

**M. Caouette:** Merci, monsieur l'Orateur.

Je félicite mes excellents amis de tous les partis de me permettre de continuer. Ils veulent sans doute comprendre davantage le Crédit social, et si cela pouvait arriver, j'aurais rendu service non seulement aux députés, mais également à toute la population. En effet, l'application de nos principes créditistes soulagerait précisément le secteur que le gouvernement voudrait soulager. Or, il se voit dans l'impossibilité de ce faire, parce qu'il a les deux mains et les deux pieds liés. Il ne peut pas avancer. Le système lui commande d'arrêter. C'est de la paralysie.

Tout à l'heure, je parlais de prêts sans intérêt aux provinces. J'ai en main un exemplaire du compte rendu des débats de la Chambre des communes du jeudi 12 mars 1970, où il est mentionné à la page 210 que des prêts ont été consentis à des gouvernements étrangers, jusqu'au 31 mars 1970, pour une valeur d'un milliard 333 millions de dollars, et ce à un très faible taux d'intérêt. Quelques prêts ont été consentis à des taux de 3 p. 100, mais la plupart l'ont été à des taux inférieurs.

Nous consentons de tels prêts au Royaume-Uni et à la France. Il s'agit de crédits provisoires, de prêts spéciaux d'assistance aux pays en voie de développement. Selon l'accord financier conclu avec le Royaume-Uni, en 1946, sur l'intérêt différé, l'intérêt est ajouté à la dette, ce qui fait la somme de 1 milliard 38 millions de dollars.

Cependant, le gouvernement canadien contracte des emprunts, paie des frais d'émission d'emprunts non amortis et des intérêts à 7, 7½ ou 8 p. 100 pour une somme de 181 millions de dollars. Le gouvernement fédéral paie des intérêts et demande au peuple canadien de faire des sacrifices pour aider les autres.

Je ne m'oppose pas à ce que nous aidions les autres, mais à ce que nous n'aidions pas les nôtres dans la même proportion.

Que le très honorable premier ministre du Canada (M. Trudeau), notre premier ministre, aille se promener dans le Pacifique pour rencontrer les Australiens, les Néo-Zélandais et les Malais, qu'il étale les richesses cana-

diennes dans ces pays, nous ne nous y opposons pas. Toutefois, nous nous opposons à ce qu'il dise aux Canadiens qu'il leur faut se soumettre à certaines restrictions, alors qu'il se permet de dire aux Néo-Zélandais: Pour vous aider le plus possible, nous allons tenter de diminuer des subventions à l'industrie laitière. Nous allons demander à nos cultivateurs de cesser de produire du lait pour permettre d'exporter vos produits laitiers au Canada.

• (4.10 p.m.)

Si l'on cessait de verser des subventions aux cultivateurs canadiens, cela nous permettrait d'importer davantage de la Nouvelle-Zélande. D'ailleurs, on importe déjà du beurre et du lait en poudre de la Nouvelle-Zélande, alors que nous en avons plus qu'il n'en faut au Québec pour suffire à demande de tous les Canadiens.

Je comprends qu'il y a un marché international à équilibrer. Seulement, il faudra en même temps trouver où écouler nos propres produits au lieu de dire à nos gens: En vue de favoriser le commerce international, crevez de faim chez vous, asseyez-vous tranquillement, ne produisez plus, on ne vous accorde plus de subventions, afin de pouvoir encourager la Nouvelle-Zélande. Compte tenu de la paralysie du gouvernement ou de l'inefficacité de sa politique, où le Canada sera-t-il rendu dans cinq ou dix ans? Le 9 mars, l'honorable député d'York-Sud posait, à la Chambre, la question suivante:

1. Quel est, pour l'année financière 1968-1969, le montant total des crédits alloués par le Parlement au titre des programmes d'aide à l'étranger?

2. Quel est, pour l'année financière 1968-1969, le montant total effectivement dépensé par le gouvernement canadien au titre des programmes d'aide à l'étranger?

Les crédits consentis étaient de 219 millions de dollars. Ceux qui furent dépensés jusqu'à ce jour sont de 153 millions. L'honorable secrétaire d'État aux Affaires extérieures (M. Sharp) avait répondu ce qui suit:

Le montant total des crédits alloués et autorisés par le Parlement au titre des programmes d'aide à l'étranger pour l'année financière 1968-1969 est de \$289,476,000.

Les pays étrangers reçoivent plus que nos provinces, qui doivent payer des taxes, alors que les pays étrangers n'ont même pas besoin de payer d'intérêt. C'est cela l'illogisme du système.

Monsieur l'Orateur, je remarque que les députés sont très attentifs, mais vu que tout le monde soulève chaque jour des questions sur l'inflation, le chômage et la misère qui sévissent au pays, pourquoi le gouvernement impose-t-il des restrictions? Pourquoi le très honorable premier ministre fait-il ceci? Pourquoi ne fait-il pas cela?

On harcèle, par exemple, l'honorable ministre responsable de la Commission canadienne